

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2915

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Conseils d'administration du lycée Charlie Chaplin et LEP Henri Becquerel - Désignation de représentants

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconnèche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2915**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Conseils d'administration du lycée Charlie Chaplin et LEP Henri Becquerel - Désignation de représentants**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En application des articles R 421-14, R 421-16, R 421-17, R 421-33, D 422-12, D 422-14 et D 422-27 du code de l'éducation, la Communauté urbaine de Lyon est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant au sein des conseils d'administration des lycées et collèges publics situés sur son territoire ainsi qu'au sein des conseils d'administration des établissements régionaux d'enseignement adapté.

Les articles R 421-17, R 421-33 et D 422-29 du code de l'éducation prévoient que lorsqu'un représentant titulaire perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, ou en cas de décès, de démission ou d'empêchement définitif, il est procédé à une nouvelle désignation du représentant titulaire et de son suppléant.

Monsieur Jérôme Sturla a démissionné de ses fonctions de conseiller communautaire le 1er mars 2012.

Il avait été désigné, par délibération n° 2008-0103 du 9 juin 2008, pour siéger au sein des établissements suivants :

- *lycée Charlie Chaplin à Décines Charpieu* : messieurs Pierre Crédoz (titulaire) et Jérôme Sturla (suppléant),
- *LEP Henri Becquerel à Décines Charpieu* : messieurs Jérôme Sturla (titulaire) et Pierre Crédoz (suppléant).

Afin de pourvoir à la vacance de ces postes, il est proposé au Conseil de communauté de procéder aux désignations correspondantes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée, en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

1° - Décide de procéder au maintien, pour la durée du mandat en cours, des élus désignés par délibération n° 2008-0103 du 9 juin 2008 au sein des Conseils d'administration des collèges et lycées publics ci-dessus et non réputés démissionnaires à ce jour.

2° - Désigne, pour la durée du mandat en cours :

a) - monsieur Jean-Luc Martinez en tant que représentant suppléant de la Communauté urbaine de Lyon au sein du Conseil d'administration du lycée Charlie Chaplin à Décines Charpieu,

b) - monsieur Jean-Luc Martinez en tant que représentant titulaire de la Communauté urbaine de Lyon au sein du Conseil d'administration du LEP Henri Becquerel à Décines Charpieu.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.